

AVERTISSEMENTS AGRICOLES

POUR DE BONNES PRATIQUES AGRICOLES

PICARDIE

Bulletin Technique des Stations d'Avertissements Agricoles n°5 du 27 février 2007 - 2 pages

Grandes Cultures

COLZA

Stade : reprise de végétation (C1) à boutons accolés encore cachés par les feuilles terminales (D1).

Ravageurs

Les conditions météorologiques de la semaine passée ont été défavorables au vol des insectes contrairement à la semaine précédente.

Charançons de la tige

Les captures de charançons de la tige du colza, seuls charançons nuisibles, sont très faibles cette semaine.

Aucun traitement contre les charançons justifié cette semaine.

Attention aux confusions possibles.
Le **charançon de la tige du chou** (*Ceuthorrhynchus quadridens*) n'est pas nuisible au colza.
Le **charançon de la tige du colza** (*Ceuthorrhynchus napi*) est nuisible jusqu'au stade 20 cm du colza. A l'oeil, le charançon de la tige du colza est plus gros que l'autre.
Voir descriptions.

Méligèthes

L'activité méligèthes est quasiment nulle cette semaine. Les stades progressant légèrement, la sensibilité à ces insectes va devenir active. La surveillance doit se poursuivre.

Pas d'intervention méligèthes.

Préconisation ravageurs : aucune intervention insecticide justifiée sur le colza.

Régulateurs de croissance

Rappelons que l'utilisation d'un régulateur de croissance doit être limitée aux situations à risque de verse élevé ou très élevé et que les situations justifiant son application sont très rares.

L'application d'un régulateur est inutile sur variétés peu sensibles ou très peu sensibles à la verse (majorité des variétés).
Pour les variétés dites sensibles (EXAGONE, CANNELLE, CARIBOU, POTOMAC par exemple), un régulateur peut s'envisager en cas de peuplement important (supérieur à 15 pieds au mètre linéaire) et de disponibilité en azote excessive.
Dans ces cas seulement, l'application d'un régulateur limite la verse et groupe la floraison permettant ainsi une maturité plus homogène.

Très peu de situations justifient le passage d'un régulateur.

Produits : PARLAY C (entre C2 et D1) à la dose de 1 à 1.25 l/ha. Les produits à base de metconazole ou de tébuconazole sont utilisables entre les stades C2 et D2.

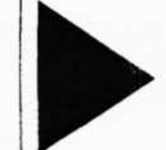
Attention, le PARLAY C a un délai avant récolte (DAR) de 120 jours.

Critères distinctifs des charançons de la tige du colza et du chou

Ch. de la tige du chou
- Long de 2.5 mm à 3 mm,
- Extrémité des pattes **rousse**
- Corps gris clair et **tache blanche sur le dos, (insecte sec)**
- Non nuisible sur colza



Ch. de la tige du colza
- Le plus gros : 2.6 à 4 mm,
- Extrémité des pattes **noire**
- Corps gris foncé,
- Nuisible sur colza



Dernier bulletin si vous n'êtes pas réabonné en 2007

COLZA : Faible activité des ravageurs

Ministère de l'Agriculture Service Régional de la Protection des Végétaux

Allée de la Croix Rompue
518, rue St Fuscien
80092 AMIENS
CEDEX 3
Tél : 03.22.33.55.97
Fax : 03.22.33.55.56

Imprimé à la station d'Avertissements Agricoles d'AMIENS
Directeur gérant : Christophe MARTINET
Publication périodique
C.P.P.A.P n°1011B08029
ISSN n°07576609
Tarif Courrier 67 euros
Tarif Fax 62 euros
Tarif e-mail 58 euros

P 172